



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif
Spécial auprès des Nations Unies 57, Bd de la Cluse- 1205 Genève

Téléphone / Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS .279-272434.40-Email :
aipdcoordination@yahoo.fr mauricekatala@yahoo.fr

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

8^{ème} SESSION

Genève, 2-18 juin 2008

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

TUNISIE

Déclaration de :

M. Maurice KATALA
Coordinateur Général

Genève, 10 juin 2008

Monsieur le Président,

L'AIPD-GL a suivi avec attention les débats sur le rapport soumis par la Tunisie dans le cadre de l'examen périodique universel lors de la 3^e séance du 8 avril dernier. Nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction l'**approche holistique** des droits de l'homme promue par la Tunisie et qui a été largement présentée devant le Conseil des droits de l'homme par S.E. M. Béchir TEKKARI, Ministre tunisien de la Justice et des droits de l'homme.

Cette approche novatrice et volontariste prend appui sur les principes et nobles valeurs humaines énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne et les différents instruments pertinents de l'Union africaine.

L'AIPD-GL tient à relever que la Tunisie a déployé des efforts significatifs dans le domaine de la promotion des droits de l'homme notamment par la ratification de plusieurs instruments internationaux y relatifs. Citons notamment :

- La consolidation du Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conformément aux Principes de Paris ,
- L'accord de principe pour autoriser Human Rights Watch à effectuer des visites dans les prisons,
- La création d'une instance auprès du Coordinateur général des droits de l'homme, chargée d'assurer le suivi des recommandations formulées par les organes conventionnels afin de favoriser leur application effective.
- Adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de loi renforçant les garanties juridictionnelles lors de la détention préventive et assouplissant les procédures des conditions de mise en liberté de plein droit et de réhabilitation,
- Le retrait de réserves annexées à la loi portant ratification de la Convention sur les droits de l'enfant,
- Adhésion de la Tunisie au protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- La ratification de la Charte relative à la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la ratification de la Charte arabe des droits de l'homme ;

A noter qu'un projet de loi est actuellement en délibération devant la Chambre des Députés en vue de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Revenant d'une mission d'information de plusieurs jours en Tunisie, l'AIPD-GL est consciente des défis et difficultés que ce pays frère, comme bien d'autres en Afrique et dans le monde, est déterminé à relever, et note avec satisfaction sa volonté de poursuivre la mise en œuvre des réformes en vue renforcer les valeurs de solidarité notamment dans la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie.

